

Compte administratif 2023 de la commune de LE PASSAGE

Note de présentation synthétique

COMMUNE DE LE PASSAGE : 977 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'année 2023 a été principalement consacrée à l'attribution des marchés pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église et la construction du bâtiment périscolaire.

Pour le marché de l'église, cette consultation a été lancée le 15 novembre 2022 pour une remise des offres fixée au 16 décembre 2022 à 12 heures. La consultation comprenait 3 lots :

Lot 01 : Installation de chandelier – charpente – couverture

Lot 02 : Maçonnerie -VRD

Lot 03 : Electricité

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis les 11 janvier 2023 et 10 février 2023 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport final d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant TTC
1	Installation de Chantier/Charpente/Couverture	SARL Annequin Frères 440 Route de Planche Cattin 38140 SAINT BLAISE DU BUIS	244.120,38 € option comprise de 2.880 €
2	Maçonnerie VRD	SAS Jacquet ZA du Rocher 38780 ESTRABLIN	67.027,97 €
3	Electricité	SAS Perrin Electricité 68 B Rue du Vallon de Lamartine 38730 VAL DE VIRIEU	8.064,00 €

Pour le marché de la construction du bâtiment périscolaire, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 avril et le 15 mai 2023 pour procéder à l'ouverture des plis suite à la consultation lancée le 27 février 2022, pour les travaux de construction d'un bâtiment périscolaire dont la date limite de remise des offres était fixée au 3 avril 2023 à 14 heures.

Les éléments transmis par les candidats à l'appui de leur offre ont été analysés en fonction des deux critères annoncés dans le règlement de consultation à savoir :

- 1 - la valeur technique des prestations – (Coefficient de pondération de 60%)
- 2 – le prix des prestations – (coefficient de pondération de 40%)

La consultation comprenait 13 lots :

- Lot 01 : Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs
- Lot 02 : Maçonnerie - Gros-œuvre
- Lot 03 : Charpente – Ossature bois – Bardage – Couverture – Zinguerie
- Lot 04 : Etanchéité
- Lot 05 : Menuiseries extérieures bois/aluminium – Fermatures
- Lot 06 : Menuiseries intérieures bois – Mobilier
- Lot 07 : Mur mobile
- Lot 08 : Cloisons – Doublages – Faux-plafonds – Peinture
- Lot 09 : Sols Souples
- Lot 10 : Carrelage – Faïences – Chapes
- Lot 11 : Electricité – Courant faible
- Lot 12 : Chauffage – Ventilation – Sanitaire
- Lot 13 : Panneaux photovoltaïques

Après présentation du rapport final d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant H.T.
1	Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs	SARL CARREY Yves	106.918,60 € plus option de 9.550,00 €
2	Maçonnerie - Gros-œuvre	GUTTIN VESIN	196.548,62 € plus option de 1071,13 €
3	Charpente – Ossature bois – Bardage – Couverture – Zinguerie	HUGONNARD	168.762,29 € plus option de 5397 €
4	Etanchéité	NOIR ETANCHETTE	42.734,33 €
5	Menuiseries extérieures bois/aluminium – Fermetures	CBE MENUISERIE	119.529,70 € plus option 1 de 2.928,49 € et option 2 de 2.074,80 €
6	Menuiseries intérieures bois – Mobilier	ETS RIBEAUD	44.972,95 €
7	Mur mobile	ALGAFLEX	19.460,00 €
8	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds – Peinture	DIC	50.583,85 €
9	Sols Souples	RASTELLO	9.650,33 €
10	Carrelage – Faïences – Chapes	A TOUTS CARREAUX	32.369,32 €
11	Electricité – Courant faible	ELEC PARTNERS	74.533,00 €
12	Chauffage – Ventilation – Sanitaire	TODESCHINI	119.834,00 €
13	Panneaux photovoltaïques	AGPG	61.539,79 €
		Total H.T.	1.047.436,78 €
		Total H.T. Options	21.021,42 €
		Total général H.T.	1.068.458,20 €

II. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

b) Les dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement en 2023 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	224 257.49	002-Excédent brut reporté de 2022	70 886.84
012-Dépenses de personnel	240 458.22	70-Recettes des services	64 690.34
65- Autres dépenses de gestion courante	59 205.93	73-Impôts et taxes	417 297.00
66-Dépenses financières	4 527.37	74-Dotations et participations	164 611.77
67-Dépenses exceptionnelles	4 369.16	75-Autres recettes de gestion courante	26 957.23
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 328.00	76-Produits financiers	2.12
		77-Produits exceptionnels	2 368.48
		013- Atténuation de charges	433.52
		042-Recettes (écriture d'ordre entre section)	2 560.00
Total général	538 146.17	Total général	731 807.30

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent 2023 de 193 661.13 €



e) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Taxe d'habitation : 9.14 %

Taxe foncière sur le bâti : 33.80%

Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 281 306 Euros

d) Les dotations de l'Etat et du Département.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 138 256 € et celles du département à 67 689 €.

e) La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour un montant de 43.835 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté		001-Solde d'investissement reporté	200 002,04
20-Concessions droits similaires et frais d'études	502.80	10222-FCTVA	19 175,02
204-subventions d'équipement versées	194,00	10226-taxe d'aménagement	21 818,21
238-Avances	9 001,34	238-Avances	5 996,82
16-Remboursement d'emprunts et caution	71 483	1068-Excédent de fonctionnement	100.000,00
21-travaux bâtiments : Eglise et Bâtiment périscolaire	542 394,63	13-Subventions	79 907
21 - Vidéosurveillance	60 000	16-Emprunt	350 000
21 -Travaux de voirie	6 915	2804/040 - Amortissements	5 328,00
21-Eclairage commerce multiservice	2 560		
218- Acquisition de matériel	2 879,30		
23- Avances	5 996,82		
040-opération d'ordre entre section	2.560,00		
Total général	704 678,55	Total général	782 227,10

La section d'investissement laisse apparaître un excédent d'investissement de 77 548,55 €.

Les restes à réaliser qui seront repris sur l'exercice 2023 s'élèvent à 1 292 100 € en dépenses et 976 940 € en recettes. Ceux-ci concernent principalement la réfection de la toiture de l'église et la construction d'un bâtiment périscolaire.

c) Les principales réalisations 2023 sont les suivantes :

- Travaux création bâtiment périscolaire : 332 274,31 € T.T.C
- Travaux rénovation toiture Eglise : 210 120,32 € T.T.C
- Vidéo-protection – 66 915,16 € T.T.C

d) Les subventions d'investissements 2023 reçues :

- du Département pour la construction du bâtiment périscolaire : avance de 55 532 €.
- de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la rénovation de la toiture de l'église : avance de 19 086 €
- de la Communauté de Commune des Vals du Dauphiné da le cadre du fond de concours pour la vidéo-protection : 5 289 €
- Crédit Mutuel dans le cadre de 2 demandes d'emprunt pour l'église et le bâtiment périscolaire : 150 000 € pour l'église et 1^{er} versement pour le bâtiment périscolaire de 200 000 €

IV. Les données synthétiques du compte administratif 2023 – Récapitulatif

RESULTAT 2023

Fonctionnement		
Recettes de fonctionnement 2023	+ 660 920.46	
Dépenses de fonctionnement 2023	- 538 146.17	
Résultat de fonctionnement 2023	+ 122 774.29	
Excédent 2022	+ 70 886.84	
Résultat Global de fonctionnement 2023		+ 193 661.13
Investissement		
Recettes d'investissement 2023	+ 582 225.06	
Dépenses d'investissement 2023	- 704 678.55	
Résultat d'investissement 2023	- 122 453.49	
Excédent 2022	+ 200 002.04	
Résultat Global d'investissement 2023		+ 77 548.55
Résultat global 2023		+ 271 209.68
Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 1 292 100 € en dépenses et 976 940 € en recettes. Ils seront repris sur le budget primitif 2024.		

Fait à Le Passage le 5 mars 2024.

Le Maire,

Laurent MICHEL



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 038-213802960-20240213-CA_2023-BF